

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, **38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets **négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments)** :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

ANNEXE 7

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

(Article R. 122-3 du code de l'environnement)

Annexe au Cerfa n° 14734*03

Ind.A au 20/06/2022

Mise à jour suite à la réalisation du Diagnostic Environnement
Concordance avec Nouveau Plan de Masse - Annexe 4 - Ind.A

1. Intitulé du projet

Réhabilitation du Village Club du Touquet Merlimont

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MILEADE PATRIMOINE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Association CAP'VACANCES

Représentée par JEAN-JACQUES FAUCHER

Président

RCS / SIRET

89872589000013

Forme juridique SAS

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie

n°40 : Villages de vacances et aménagements associés dont les travaux créent une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000m² ou dont le terrain d'assiette couvre une superficie supérieure ou égale à 3 ha.

n°42 a) : Terrain de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitation légères de loisirs.

n°44 d) : Autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés.

4. Caractéristiques générales du projet

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à :

- Aménager le terrain en vue de l'hébergement touristique dans des habitations légères de loisirs en ossature bois,
- Créer des extensions aux deux bâtiments principaux existants,
- Rénover l'ensemble des gîtes existants et en transformer certains en chambres hôtelières du fait de la suppression des kitchenettes existantes,
- Rénover le bâtiment en « étoile » afin de créer de l'hébergement complémentaire pour le personnel saisonnier,
- Agrandir l'aire de stationnements,

Ainsi, il est prévu la démolition de certaines constructions existantes sur le terrain :

- Démolition du bâtiment Accueil et Logement du gardien
- Démolition de 2 gîtes d'hébergement

Les travaux, restant circonscrits à l'intérieur de la parcelle constructible, il n'y a pas de nécessité d'accès ni d'intervention sur les parcelles voisines. Pendant les travaux, il sera prévu le transport de l'ensemble des déchets en décharge compris bordereaux de suivi des déchets.

4.2 Objectifs du projet

Outre l'objectif principal d'agrandir le site à vocation touristique, le projet a aussi pour objet de rénover les constructions existantes.

- Augmenter la capacité d'accueil : création d'hébergements touristiques de type Habitations Légères de Loisirs
- Mise en conformité et amélioration des hébergements en rénovant et/ou transformant les gîtes existants
- Développer de nouveaux services (Salle d'activités ; Espace piscine et bien-être) destinés uniquement à la clientèle du Village de vacances

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus du 02/11/2022 au 07/07/2023

Les travaux restent circonscrits à l'intérieur des parcelles constructibles. Pas de nécessité d'accès ni d'intervention sur les parcelles voisines.

Les travaux d'aménagement paysager et de voirie consistent à :

- Agrandissement de l'aire de stationnement à l'air libre située sur le côté Nord-Est du terrain d'environ 800m² (en béton stabilisé).
- Reprise des cheminements piétons à l'identique des existants, soit en enrobé coloris rouge.
- Aménagements d'espaces extérieurs ludiques (Espace ping-pong ; Structures de jeux pour enfants ; Terrain multi-sports).

- Aménagements paysagers : L'essentiel du traitement paysager du projet d'aménagement reposera en priorité sur la conservation des arbres existants sur la parcelle. 305 arbres seront conservés sur 351 existants. 46 arbres de haute tige doivent être supprimés pour les besoins d'aménagement des aires de stationnement, de l'implantation des HLL créés et la reprise des cheminements intérieurs au site. Ces 46 arbres seront remplacés à équivalence en nombre par des arbres de haute tige qui seront répartis sur l'ensemble du site.

Aux essences déjà présentes sur le terrain, essentiellement des pins, seront rajoutés des Arbres de haute tige : pins maritimes et/ou chêne et/ou frêne.

Le reste du volet paysager de l'ensemble du projet sera de traiter les abords des cheminements piétons et les abords des bâtiments d'hébergement ainsi que les emplacements des HLL de massifs plantés composés d'essences fleuries de différentes variétés locales sélectionnées afin d'avoir une succession de floraisons.

Les travaux de construction sur le terrain consistent à :

- Créer une extension au bâtiment Foyer actuel pour abriter le nouvel espace d'Accueil du Village de vacances et l'espace Bien-être et Piscine. Cette extension représente environ 485m² d'emprise au sol supplémentaire dont 65m² de solarium extérieur.

- Créer une extension au bâtiment du Restaurant/Bar actuel pour abriter une Salle d'activités. Cette extension représente environ 405m² dont 180m² de terrasse extérieure. => Concordance avec Permis de Construire et Permis d'Aménager n° 0625712200001 et 0625712200007 déposés le 05/04/2022
- Planter 26 Habitations Légères de Loisirs représentant au total environ 1 380m² d'emprise au sol, soit 5,65% de la surface qui leur est affectée sur le terrain d'assiette du projet (24 500m²).
- Transformer le local entretien existant en Salle d'activités (n°3 sur le plan de masse joint en annexe 4) et 2 gîtes existants en 2 autres Salles d'activités (n° 4 et 5 sur le plan de masse joint en annexe 4), et créer un espace extérieur d'environ 130m².

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site est actuellement exploité en Village de vacances par la société MILEADE de Mi-Mars à Mi-Novembre, et sert à l'hébergement d'escadrons de gendarmerie, le reste de l'année.

Le site peut accueillir au total environ 290 personnes dont 28 membres du personnel, sur des périodes correspondant aux vacances scolaires.

Pendant la période de fermeture à la clientèle touristique, un gardien aura en charge de surveiller et entretenir le site.

L'effectif maximum sera le suivant :

- 130 clients pour les HLL
- 249 clients pour les hébergements Gîtes
- 24 personnes appartenant au personnel.

Les aires de stationnement compteront 136 places de stationnement à l'air libre dont 4 répondent aux normes d'accessibilité.

113 places sont attribuées à la clientèle et 23 réservées au personnel et 2 emplacements sont prévus pour les autocars (dépose minute uniquement). => Concordance avec Permis de Construire et Permis d'Aménager n° 0625712200001 et 0625712200007 déposés le 05/04/2022

L'accès et la circulation de la clientèle, au-delà de l'aire de stationnement, sera exclusivement piéton sur l'ensemble du site et vide de tout animal domestique interdit dans le village de vacances. Miléade n'accepte pas les animaux domestiques dans ses villages de vacances et camping.

Le site du Village de vacances sera aménagé dans le périmètre visible sur le plan masse du projet joint en annexe 4.

Les eaux usées seront raccordées sur le réseau existant en limite de propriété côté rue, évacuation avec relevage.

Le réseau d'assainissement prévoit de collecter l'ensemble des eaux usées et eaux vannes domestiques issues de chaque bâtiment. Les réseaux seront de type séparatifs (EU/EV d'une part et EP d'autre part) et le diamètre de raccordement sera un DN200. Les réseaux EU et EV seront relevés par l'intermédiaire d'une station de relevage avant rejet aux égouts.

Gestion des eaux pluviales : Les eaux de pluie issues des surfaces étanchées des bâtiments créés et voiries créées seront collectées et évacuées par infiltration en pleine terre. Aucun rejet d'eaux de pluie ne se fera sur les réseaux d'égouts.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une demande de permis de construire, valant permis de démolir, et une demande de permis d'aménager n° 0625712200001 et 0625712200007 portant sur le terrain d'assiette du projet ont été déposés le 05/04/2022.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération

- préciser les unités de mesure utilisées

La superficie globale du terrain d'assiette du projet comprenant est de : 43 218,00 m²

Cette surface globale se décompose comme suit :

Parcelle 000 AA 75 : 1 161 m²

Parcelle 000 AA 77 : 21 742 m²

Parcelle 000 AA 76 : 12 133 m²

Parcelle 000 AA 71 : 1 022 m²

Parcelle 000 E 2000 : 970 m²

Parcelle 000 E 2002 : 689 m²

Parcelle 000 AA 72 : 1 022 m²

Parcelle 000 AA 74 : 1 010 m²

Parcelle 000 AA 78 : 923 m²

Parcelle 000 E 1999 : 800 m²

Parcelle 000 E 2001 : 724 m²

Parcelle 000 AA 73 : 1 022 m²

La zone du projet portant sera occupée par :

- 1 Bâtiment Accueil/Bien-être (L.25m x l.24m x H.6m et L.24m x l.21m x H.7,10m) d'une surface d'emprise au sol de 800 m²
- 1 Bâtiment Restaurant/Salle d'activités (L.34m x l.32m x H.6,25m et L.26m x l.12m x H.7m) d'une surface d'emprise au sol de 1265 m²
- 1 Bâtiment « en étoile » pour le logement du personnel saisonnier (L.23m x l.23m x H.3,75m) d'une surface d'emprise au sol de 255m²
- 1 Bâtiment pour le logement du Directeur du site et des logements complémentaires pour le personnel (L.25m x l.24m x H.3,85m) d'une surface d'emprise au sol de 350m²
- 1 Bâtiment pour la Salle d'activités 2 (L.12,5m x l.8m x H.4,20m) d'une surface d'emprise au sol de 90m²
- 1 Bâtiment pour les Salles d'activités 4 et 5 (L.16,5m x l.13m x H.3,65m) d'une surface d'emprise au sol de 105m²
- 54 Gites de 4 à 8 personnes (L.19m x l.15m x H.3,45m) d'une surface totale d'emprise au sol de 2 830m²
- 26 HLL de plain pied de 5 personnes (L.5,95m x l.9,55m x H.4,10m) d'une surface totale d'emprise au sol d'environ 1 380m²
- De 3 aires de stationnements à l'air libre d'environ 3350m² (136 places) avec un revêtement imperméable (compris voirie véhicules) => Concordance avec Permis de Construire et Permis d'Aménager n° 0625712200001 et 0625712200007 déposés le 05/04/2022
- De cheminements piétons d'environ 3 985m² avec un revêtement perméable
- D'un ensemble paysager d'environ 24 500m²

4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation

Le terrain assiette du projet est situé au 90 avenue de la Madeleine - Lieu dit Les Garennes
- 62155 MERLIMONT

Coordonnées géographiques : Long. 1 °5 9 ' 25 " E_ Lat. 50 ° 47 ' 05 " N

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

OUI –

Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

NON –

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Le projet se situe-t-il dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

OUI –

Une bande discontinue du terrain d'assiette du projet, située avant la limite Sud du terrain, se situe dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I - Zone ZNIEFF Le Communal de Merlimont - définie comme un espace homogène écologiquement caractérisé par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Le projet se situe-t-il En zone de montagne ?

NON –

Le projet se situe-t-il Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?

NON –

Le projet se situe-t-il Sur le territoire d'une commune littorale ?

Sur le territoire de la commune de MERLIMONT (62155)

Le projet se situe-t-il Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?

NON –

Le projet se situe-t-il Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?

NON –

Le projet se situe-t-il Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

NON

Le projet se situe-t-il Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

NON –

Le projet se situe-t-il Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?

Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

NON -

Le projet se situe-t-il Dans un site ou sur des sols pollués ?

NON -

Le projet se situe-t-il Dans une zone de répartition des eaux ?

NON -

Le projet se situe-t-il Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

NON -

Le projet se situe-t-il Dans un site inscrit ?

NON -

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité D'un site Natura 2000 ?

Le terrain assiette du projet se situe à proximité de Site :

Natura 2000 -Directive Habitats

Natura 2000 -Directive Oiseaux

Distances prises depuis l'entrée du site, 90 avenue de la Madeleine : vers l'Est: 289m

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité D'un site classé ?

NON -

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Incidences potentielles / De quelle nature ? De quelle importance ? **Appréciez sommairement l'impact potentiel**

Ressources,

Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?

NON -

Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?

NON -

Est-il excédentaire en matériaux ?

OUI -

Matériaux excédentaires :

- matériaux issus des démolitions des existants
- terres excédentaires pour la création du parking

Matériaux recyclés :

- matériaux des voiries existantes broyés, compactés et réutilisés selon le procédé dit de traitement du sol en place pour la réalisation des cheminements piétons perméables

- terres végétales existantes sur site

Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?

OUI –

Matériaux importés :

-empierrement pour voirie

- béton des fondations et du gros-œuvre

- matériau de finition des voiries pour le revêtement de la voie pompier et parking (béton stabilisé coloris rouge)

- matériaux de construction (parpaing, briques, briques de parement émaillées, enduit pour le bâtiment de la salle polyvalente, bois pour les HLL -structure et revêtement de façade-).

Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol du terrain ne sera utilisée pour le projet.

Milieu naturel.

Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité

existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?

NON –

Une première version d'aménagement avait été envisagée (Annexe 4 déposé en Mars 2022) mais au vu des enjeux écologiques sur certains secteurs du site, identifiés à la suite de l'Etude du Bureau Environnement ALFA ENVIRONNEMENT, le projet initial de Réhabilitation du Village Club a été adapté.

- Mesures d'évitement strict des zones de gazon amphibie et des espèces végétales protégées : suppression de 6 HLL (n° 01 / 02 / 04 / 16 / 29 et 31), portant le nombre total de HLL à 26 au lieu de 32, et le déplacement de 3 HLL (n° 05 /17 et 26).
- Mesures de réduction : conservation des arbres sur les lieux de présence avérée de l'Écureuil Roux. Atténuation du nombre d'arbres détruits, avec un nombre de 46 arbres abattus au lieu de 51 suivant projet initial. Soit 13% du nombre total d'arbres présents sur le site.
- Mesures compensatoires : Compensation des arbres abattus par un même nombre d'arbres plantés, choisis pour un apport de diversité végétale utile pour la faune locale.
- Mesures d'accompagnement : Adaptation des rythmes de tonte sur les gazons amphibies et les secteurs d'espèces végétales protégées. Proposition du gestionnaire de suspendre les tontes de début mai à fin août, chaque année, sur ces zones identifiées.
Mise en valeur pédagogique / sensibilisation aux usagers sur les richesses écologiques du site.
- Pendant les travaux : balisage strict (type barrières Héras) pour assurer la conservation des zones à fort enjeu (notamment espèces végétales protégées et groupement végétal d'intérêt patrimonial)

Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

NON -

La réalisation des travaux n'entraînera ni de dégradation ni de destruction du milieu naturel des zones Natura 2000 ou Znieff à proximité. Les travaux resteront circonscrits à l'intérieur de la parcelle constructible, pas de nécessité d'accès ni d'intervention sur les parcelles voisines.

En exploitation, une signalétique extérieure sera mise en place afin de guider et informer la clientèle des zones accessibles, non accessibles ou protégées.

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

NON -

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

NON -

Risques,

Est-il concerné par des risques technologiques ?

NON -

Est-il concerné par des risques naturels ?

NON -

D'après la carte interactive des risques naturels du Nord-Pas de Calais, le terrain est exclu de tout aléas : Submersion marine ; inondation ; retrait et gonflement d'argile ; effondrement de cavité ; mouvement de trait de côte.

Le terrain se trouve dans une zone de risque sismique très faible.

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

NON -

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

OUI -

En phase travaux les risques seront gérés pendant la période de préparation du chantier et contrôlés pendant sa réalisation lors des visites hebdomadaires de contrôle par la maîtrise d'œuvre. Amiante : plan de retrait déposé 5 semaines avant intervention et validé par l'administration ; Entreprise agréée ; Démolition : phasage et méthodologie validés en réunion de préparation ;

Travaux : tri sélectif des déchets dans des bennes identifiées ; zones de stockage sécurisé pour les produits dangereux.

En exploitation, aucun risque sanitaire ne saurait être engendré par le site.

Nuisances,

Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?

OUI –

Travaux uniquement en journée de 8h à 18h, déplacements uniquement par l'accès routier. En période d'exploitation, le site limite la présence de véhicules de tourisme ou autocars à la seule zone d'aire de stationnements, l'ensemble du site étant exclusivement piéton.

Est-il source de bruit ?

OUI –

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

OUI –

Travaux en journée de 8h à 18h uniquement.

En période d'exploitation, les émissions sonores normales produites par l'homme, seront possibles. Une information sera diffusée à l'attention de la clientèle sur les bonnes règles de fonctionnement du site.

Engendre-t-il des odeurs ?

OUI –

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

OUI –

Le plan de prévention prévoira que toute entreprise devra prendre à ses frais et risques les dispositions nécessaires pour réduire, dans toute la mesure du possible, les gênes imposées aux usagers et aux voisins.

Pendant la période d'exploitation du site, le site en lui-même n'engendrera pas de nuisances olfactives.

Les cuisines privatives des Gites et des HLL sont équipées de hottes aspirantes et à recyclage. Et la cuisine du restaurant équipée du matériel professionnel d'aspiration et recyclage.

L'ensemble de ces installations répondra aux normes réglementaires d'hygiène en vigueur. L'ensemble des équipements sera sous contrat d'entretien et de maintenance.

Engendre-t-il des vibrations ?

OUI –

Est-il concerné par des vibrations ?

NON –

Principalement lors des démolitions. Les études n'étant pas encore achevées, les techniques de déconstruction ne sont pas encore arrêtées. Le plan de prévention prévoira que toute entreprise devra prendre à ses frais et risques les dispositions nécessaires pour réduire, dans toute la mesure du possible, les gênes imposées aux usagers et aux voisins, notamment celles qui peuvent être causées par les vibrations.

En période d'exploitation, le projet n'engendre pas et n'est pas concerné par des sources de vibrations.

Engendre-t-il des émissions lumineuses?

OUI –

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

OUI –

Les travaux se dérouleront entre 8h et 18h.

En période d'exploitation, un éclairage extérieur de balisage, à intervalles réguliers le long des cheminements et à des points stratégiques sera mis en place. L'éclairage nocturne permanent sera réduit à 20% (80% sur détecteur de présence). Les appareils choisis auront un faisceau lumineux orienté vers le bas afin de limiter l'impact notamment sur la faune.

Emissions,

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

OUI –

Pendant les travaux, une émission de poussière due à la manipulation des terres est probable, cependant l'humidité relative devrait limiter cette diffusion.

En période d'exploitation, aucun rejet de fumées ou de poussières ne sera engendré par le site. Notamment, les règles de fonctionnement du site interdiront tout feu de quelque nature que ce soit, notamment barbecue.

Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?

OUI –

Le rejet des eaux pluviales : Les eaux de pluie issues des surfaces étanchées des bâtiments créés et voiries créées seront collectées et évacuées par infiltration en pleine terre. Aucun rejet d'eaux de pluie ne se fera sur les réseaux d'égouts.

Engendre-t-il des effluents ?

OUI –

Les eaux usées pendant les travaux seront gérées par la base vie mise en place pour la durée du chantier.

En phase d'exploitation, elles seront raccordées aux réseaux EU. Pas de rejet d'eau à prévoir.

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

OUI –

Pendant les travaux, un tri sélectif des déchets sera mis en œuvre sur le chantier avec des bennes à déchets identifiés.

L'exploitation du site prévoit des équipements collectifs relatifs à la gestion des déchets ménagers des gites, des HLL et des hébergements du personnel. Ils seront centralisés et gérés par l'exploitant et regroupés à l'entrée du site avec un accès direct à la voirie pour la collecte et le ramassage.

Patrimoine/ Cadre de vie/ Population,

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

NON –

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?

NON –

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

NON –

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

NON –

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pendant les travaux, un contrôle hebdomadaire du Maître d'œuvre sera effectué. Un plan de prévention organisera les travaux suivant toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter des risques, des accidents, tant à l'égard du personnel qu'à l'égard des tiers. Un plan de retrait de l'amiante sera déposé 5 semaines avant l'intervention de l'entreprise agréée et validé par l'administration ; tri sélectif des déchets et stockage de déchets dangereux ; pour limiter les risques de pollution.

Le projet prévoit des dispositions propres à limiter son impact sur l'environnement : choix de luminaires spécifiques et leur alimentation sur détecteur de présence pour réduire la pollution lumineuse nocturne ; une information dédiée à la sensibilisation de la clientèle ; une signalétique extérieure spécifique et un site clôturé ; un usage exclusivement piéton du site, aideront à limiter les impacts humains sur le site et sur les zones Znieff et Natura 2000 avoisinantes. Le projet prend soin aussi de "repaysager" le site par la plantation d'essences locales adaptées ne nécessitant que très peu d'arrosage autre que la pluie et, aucun objectif de rendement n'étant recherché, l'usage d'engrais ou produits phytosanitaires est proscrit.

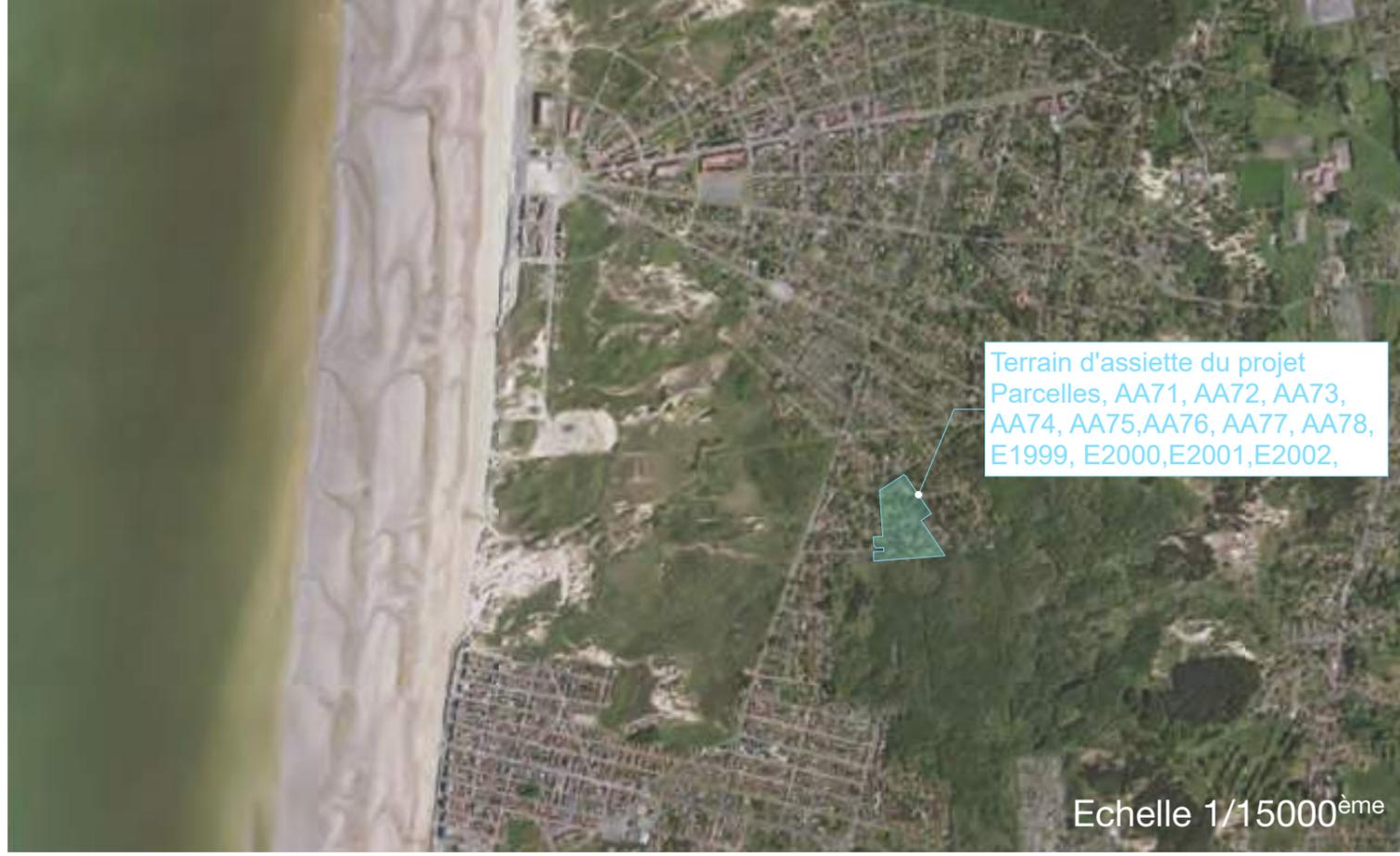
7. Auto-évaluation (facultatif)

Le présent projet ne nécessite pas, à notre avis, de faire l'objet d'une évaluation environnementale car il a pour but de n'avoir qu'un impact faible, sur l'environnement floristique et faunistique du littoral environnant, et qu'il est pensé dans le souci de s'intégrer davantage au site naturel environnant. Pour cela, suite au diagnostic écologique réalisé par le Bureau d'Étude ALFA ENVIRONNEMENT, le projet a été adapté.

De plus, le projet permet le traitement de tout matériau dangereux qui pourrait être contenu dans les bâtiments existants.

D'autre part, le projet permet au site de conserver son fonctionnement actuel en évitant toute circulation automobile à l'intérieur du site. Il crée de vrais cheminements, exclusivement piétons et bien délimités pour éviter toute circulation anarchique sur les parterres.

Et enfin, le projet porte une vraie attention tant sur le traitement architectural des bâtiments rénovés et construits et des HLL, que sur le traitement paysager du site respectueux de l'environnement floristique et faunistique local, qui s'attache à favoriser le développement de la biodiversité en plantant des arbres de haute tige et des arbustes à floraisons successives.



Maitre d'ouvrage



Architecte de Conception



I.COM Architecture
77, rue de Charonne
75011 PARIS
tél. : 01.43.73.56.65
agence:icom@orange.fr

Phase

Date de création
Février 2022
Code interne
CS

Opération

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale
Village Vacances
90, Avenue de la Madeleine - 62155 MERLIMONT
Plan de situation

Ech.

Format

A3

Annexe
2



VUE 1 date de la prise de vue : 13/10/2021



VUE 3 date de la prise de vue : 13/10/2021



VUE 5 date de la prise de vue : 13/10/2021



VUE 2 date de la prise de vue : 13/10/2021



VUE 4 date de la prise de vue : 16/02/2021



VUE 6 date de la prise de vue : 13/10/2021



VUE 7 date de la prise de vue : 16/02/2021



VUE 8 date de la prise de vue : 16/02/2021



VUE 9 date de la prise de vue : 13/10/2021



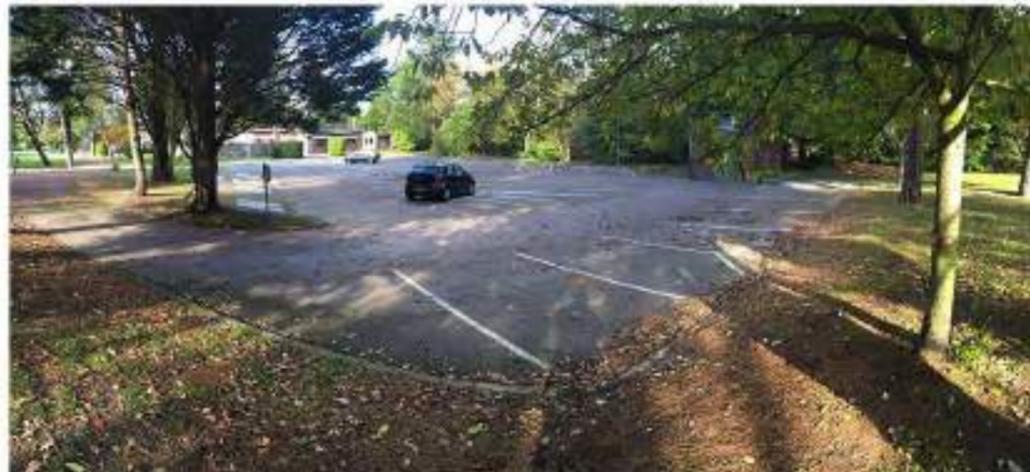
VUE 10 date de la prise de vue : 13/10/2021



VUE 11 date de la prise de vue : 13/10/2021



VUE 12 date de la prise de vue : 13/10/2021



VUE 13 date de la prise de vue : 13/10/2021



VUE 14 date de la prise de vue : 13/10/2021





VUE 15 date de la prise de vue : 16/02/2021



VUE 16 date de la prise de vue : 16/02/2021



VUE 17 date de la prise de vue : 13/10/2021



VUE 18 date de la prise de vue : 13/10/2021



VUE 19 date de la prise de vue : 16/02/2021



VUE 20 date de la prise de vue : 16/02/2021



VUE 21 date de la prise de vue : 16/02/2021



VUE 22 date de la prise de vue : 16/02/2021

Ech.	Format	A3
Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale		
Village Vacances		
90, Avenue de la Madeleine - 62155 MERLIMONT		
Photographies de la zone d'implantation		
Phase	Date de création	CS
Architecte de Conception	I.COM Architecture 77, rue de Charonne 75011 PARIS tél. : 01.43.73.56.65 agence:icom@orange.fr	Février 2022
Maitre d'ouvrage		 MILEADE PATRIMOINE



VUE 23 date de la prise de vue : 16/02/2021



VUE 24 date de la prise de vue : 16/02/2021



VUE 25 date de la prise de vue : 16/02/2021



VUE 26 date de la prise de vue : 13/10/2021



VUE 27 date de la prise de vue : 13/10/2021



VUE 28 date de la prise de vue : 16/02/2021

Ech.
Format
A3

Opération
Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
éventuelle d'une évaluation environnementale
Village Vacances
90, Avenue de la Madeleine - 62155 MERLIMONT
Photographies de la zone d'implantation

Phase
Date de création
Février 2022
Code interne
CS

Architecte de Conception
I.COM Architecture
77, rue de Charonne
75011 PARIS
tél. : 01.43.73.56.65
agence:icom@orange.fr



Maitre d'ouvrage

MILEADE PATRIMOINE



Légende	
Environnement	Sécurité
— Limite parcellaire	▲ Bornes incendie
— Cours d'eau pluviale	
■ Surface plantée	
Cadre bâti	Cheminements et espaces de loisirs
■ Gîtes	■ Terrains de jeux
■ HLL	■ Cheminements piétons principaux
■ Bâtiments communs	■ Cheminements piétons secondaires
■ Logements du personnel	■ Parking & voiries
■ Terrasses bâtiments communs	

Maitre d'ouvrage MILEADE PATRIMOINE	Architecte de Conception I.COM Architecture 77, rue de Charonne 75011 PARIS tél. : 01.43.73.56.65 agence.icom@orange.fr	Phase Date de création Février 2022 Code interne CS
---	---	--

Opération Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Village Vacances 90, Avenue de la Madeleine - 62155 MERLIMONT Plan du Projet modifié suite Diagnostic Ecologique

Ech. 1:1000	Annexe 4 - Ind.A
Format A3	



Maitre d'ouvrage



Architecte de Conception



I.COM Architecture
77, rue de Charonne
75011 PARIS
tél. : 01.43.73.56.65
agence:icom@orange.fr

Phase

Date de création
Février 2022
Copie interne CS

Opération

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale
Village Vacances
90, Avenue de la Madeleine - 62155 MERLIMONT
Plan des abords du projet

Ech.

Format
A3